

84/K

Relevé des sommes dues reçues au comptant des ~~services~~
par l'Hôpital de Ruhengeri - janvier 1960.

quittance n° n°931/8245/ B = 100,-frs		100.-frs
" 8241 à 44 = 4 quittance à 50,-frs =		200.-frs
" 8246 à 63 = 18 "	50.-frs =	900.-frs
		<u>1200.-frs</u>

Pris en recette le

Le comptable Territorial **Mr. DE VISSCHER**

Vu et vérifié pour et en - 8.1.60
au L. C. N° 4 Le Comptable Territorial, 931



Ruhenge i, le 22.1.1960.
Dr. F. COLIN.



Médecin Directeur



Relevé des sommes dues reçues au comptant des ~~XXXXXXXXXXXXXXXX~~ par l'Hôpital de Ruhe ~~g~~ - février 1960.

quittance n° 931/8254/B : 84 soit

21 quittances à 50 frs =	1050.-frs
	<u>1050.-frs</u>
	1050.-frs

Pris en recette le

Comptable Territorial Mr. DE VISCHER

Ruhengeri, le 1.3.1960.
Volckmann G.

DR F. BOZIN